

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

RENFORCER LE CONTRÔLE DES DÉCLARATIONS DE MINORITÉ DES ÉTRANGERS -
(N° 1261)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

M. Mendes, Mme Chassaniol, Mme Lebec et M. Haddad

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« Proposition de loi visant à s'assurer que l'apprentissage des mathématiques notamment la conception du chiffre « dix-huit » fait bien l'objet d'un consensus scientifique international »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de modifier le titre de la proposition de loi conformément à la finalité de cette dernière.